

ENJEUX PRINCIPAUX ET GRANDS PROJETS DU TERRITOIRE

DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ

• **La nouvelle stratégie départementale de prévention** : le Département porte une ambition forte de transformation de l'action publique. Il a ainsi choisi de renforcer les approches préventives, innovantes et adaptées aux besoins des publics accompagnés. Le territoire du Grésivaudan a été retenu dans l'expérimentation. Les actions mises en place relèvent aussi bien d'accompagnements individuels innovants que d'actions collectives.

• **Les Rencontres des élus des communes en charge du volet social** : suite à un diagnostic porté en 2022, des rencontres peuvent être organisées à la demande et sur les thématiques identifiées (exemple : les aides financières...).

• **Poursuite des actions concernant la prévention des violences conjugales** : le réseau Réagir rassemble différents acteurs du territoire (services sociaux, associations, police/gendarmerie, santé...) pour une prise en charge coordonnée des situations et sensibiliser l'ensemble des professionnels du territoire sur le sujet (savoir reconnaître et accompagner les personnes...).

• **Collectif Culture Partagée** : mise en place de projets permettant l'accès à la culture aux publics « cibles » (enfants, jeunes, personnes handicapées, âgées, en insertion).

• **Jeunesse** : mise en œuvre du plan d'actions partenarial Jeunesse du Grésivaudan. Ce plan a été construit en 2024-2025 avec la Communauté de communes Le Grésivaudan et la Caf autour de nos interventions, en direction des 11-25 ans. Il s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- Observer l'état de la jeunesse et coordonner l'action jeunesse des différents acteurs.
- Bien vivre sa jeunesse : cadre de vie, bien-être par le sport, la culture, la santé.
- Promouvoir la citoyenneté, les engagements et la participation des jeunes.
- Rapprocher les jeunes du monde professionnel, encourager leurs talents, leur insertion.

• **Développement social** :

- Mise en place du RSA rénové qui vise à offrir un accompagnement plus personnalisé et plus intensif aux bénéficiaires du RSA, afin de faciliter leur retour à l'emploi et/ou leur insertion sociale. L'enjeu est de s'articuler avec les partenaires que sont France travail et la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG).

- Déploiement du schéma organisationnel d'accès aux droits et d'accueil social inconditionnel : il a pour objectif de garantir à chaque Isérois l'accès à ses droits sociaux (santé, logement, ressources, éducation...). Il a également vocation à lutter contre le non-recours aux droits et identifier les personnes qui ne sollicitent pas les aides auxquelles elles ont droit. Le déploiement en territoire de cet axe a nécessité un fort maillage partenarial avec les dispositifs France service et la CCLG.

• **Autonomie** : s'articuler le mieux possible avec les acteurs locaux (prestataires/services à domicile, CCAS, établissements et associations) - Exemple : Réseau des responsables d'établissements PA/PH, animé par le service autonomie.

• **Enfance et famille** : enjeu autour du maillage partenarial à poursuivre avec les établissements scolaires et avec les lieux d'accueil du jeune enfant.

DANS LE DOMAINE DE L'AMÉNAGEMENT

• **Des projets d'infrastructures sont en cours de travaux** : le projet du pont et de la passerelle de Brignoud. Reconstruction, suite à l'incendie de 2022, du pont et aménagement de la zone avec une passerelle mode doux venant renforcer le nœud multimodal de Brignoud.

• **Viabilité hivernale** : 25 circuits de déneigement dont 4 en sous-traitance ainsi que des conventions financières de délégation du déneigement aux communes.

• **Réhabilitation des CER** (centres d'entretien routier) : les CER de Chamrousse, d'Allevard, du Col des Ayes et de Domène ont été réhabilités et le projet de réhabilitation du CER de Saint-Vincent-de-Mercuze est en cours.

DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

• **Conduire chaque année la maintenance des 7 collèges** (en 2025 : environ 640 000 € de travaux de maintenance engagés).

• **« Cour Oasis » dans les collèges** : déploiement progressif dans tous les collèges (cours réalisées actuellement, à Saint-Ismier et au Touvet, pour un coût de plus d'1 M€).

INSTANCES AU NIVEAU LOCAL

LA CONFÉRENCE TERRITORIALE D'INVESTISSEMENT

Il s'agit d'une instance réunissant, sous la présidence de la Vice-présidente du Département, en charge de l'équité territoriale, l'ensemble des Conseillers départementaux, des Maires et des Présidents d'EPCI du territoire. Son objectif principal est d'acter des aides en investissement attribuées par le Département aux collectivités locales.

Ces aides, regroupées au sein de la dotation territoriale, représentent un montant annuel global de 25 millions d'euros répartis entre les 13 territoires du département, selon une clé de répartition basée à 70 % sur la superficie et à 30 % sur la population. Les aides sont accordées dans le respect d'un cadre départemental mais obéissent à un règlement défini et validé au niveau territorial, qui précise notamment les thématiques éligibles et prioritaires, les modalités d'attribution, comme les taux, les plafonds de subvention, les bonifications, ainsi que les critères d'éligibilité en fonction de la nature des projets et des bénéficiaires.

Les thématiques soutenues peuvent concerner, selon les spécificités et les besoins des territoires, des domaines tels que la petite enfance, les aménagements urbains ou de villages, la sécurité et le gros entretien des voiries communales, les bâtiments communaux, pour n'en citer que quelques-unes.

Les modalités d'attribution des aides peuvent être adaptées localement en fonction de la strate ou de la richesse des collectivités bénéficiaires.

La conférence se réunit deux à trois fois par an et constitue également un espace d'échanges sur d'autres sujets relatifs aux politiques départementales avec l'ensemble des élus locaux.

LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DES SOLIDARITÉS

Il s'agit d'une instance réunissant, sous la présidence d'un Conseiller départemental, l'ensemble des Maires et Présidents d'EPCI du territoire, dont la Caf et la MSA sont également membres de plein droit.

Son objectif est d'impulser et de coordonner au niveau local toutes les initiatives et actions dans le champ des politiques sociales et médico-sociales, en facilitant la mobilisation et le dialogue avec les partenaires institutionnels, dont les élus locaux en priorité.

La Conférence territoriale des solidarités (CTS) est également l'outil d'animation des politiques sociales au sein des territoires. Cette instance est animée par les directions territoriales et pilotée par la direction des solidarités.

Dans le respect des orientations départementales, des actions et expérimentations locales peuvent être élaborées via l'animation de groupes de travail techniques thématiques et faire l'objet d'un soutien par la CTS.

Celles-ci doivent au préalable être soumises à la validation du comité décisionnel, composé du Président de CTS ainsi que du directeur de territoire.

Ces actions concernent principalement les thématiques du développement social, de l'insertion, de la santé, de l'autonomie, de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et doivent avoir un caractère innovant.

La conférence plénière se réunit deux fois par an et constitue également un espace de valorisation des actions engagées ainsi qu'un espace d'échanges sur d'autres sujets d'intérêt politique avec l'ensemble des élus locaux.

Les financements de projets, dans le cadre de la CTS du Grésivaudan, sont par exemple les suivants :

- Un collège, un EHPAD (DS et AUT).
- Cafés des Aidants Grésivaudan (AUT).
- Journée technique de la prévention à la protection des adultes vulnérables (DS et AUT).
- Soirée sage-femmes 2025 (EF).
- Rencontres 2025 du réseau REAGIR (DS et EF).

ORGANISATION DE LA DIRECTION TERRITORIALE

La direction territoriale est composée de 200 agents et compte sur son territoire 23 assistants familiaux (rattachés à la Direction de l'éducation de la jeunesse et des sports).

Elle est dirigée par Annick Prigent, directrice et Benoît Freyre, directeur adjoint.

LA DIRECTION TERRITORIALE EST COMPOSÉE DES SERVICES SUIVANTS :

DIRECTION ET POINT D'APPUI DIRECTION

La direction assure le pilotage stratégique et le point d'appui assure la gestion des volets ressources humaines et moyens généraux.

AMÉNAGEMENT

Le service a notamment en charge l'exploitation des routes départementales, la gestion de la viabilité hivernale, l'instruction des permissions de voirie, le suivi de la dotation territoriale (aide aux communes) et l'ingénierie financière à destination des communes.

ÉDUCATION

Le service effectue les travaux dans les bâtiments départementaux du territoire dont les collèges. Il assure l'entretien des locaux, l'accueil et la restauration des collèges. Le management des équipes des collèges se réalise en gouvernance partagée avec les principaux et les secrétaires généraux des 7 collèges.

AUTONOMIE

Les missions s'adressent aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, en situation de perte d'autonomie pour permettre le maintien à domicile ou l'hébergement en établissement. Le service est chargé d'accueillir, informer, orienter les usagers ainsi que d'instruire les demandes. Il procède à l'évaluation médico-sociale pour l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile et pour la Prestation de compensation du handicap (PCH) adulte, puis il élabore les plans d'aide et leur suivi (coordination des interventions des services d'aide à domicile).

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le service met en œuvre la politique départementale sur le territoire dans le cadre des missions suivantes :

- Aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie (insertion sociale et professionnelle).

- Intervenir en faveur de l'accès aux droits (logement, hébergement social...).
- Développer, en partenariat, une offre d'insertion en faveur des jeunes et des adultes.
- Gérer des dispositifs comme le RSA pour les adultes, le fonds d'aide aux jeunes, les contrats aidés...

Des permanences Action sociale sont effectuées sur les communes d'Allevard, de Saint-Martin-d'Uriage et du Plateau des Petites Roches.

ENFANCE ET FAMILLE

Au titre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), le service met en œuvre des actions préventives en faveur des mineurs, il participe au dépistage des mauvais traitements et à la protection des enfants en danger. Enfin il assure la surveillance des mineurs accueillis hors du domicile parental.

Au titre de la Protection maternelle et infantile (PMI), le service soutient les parents dans l'éducation de leurs enfants et agit en faveur de la santé de l'enfant et de ses parents. Il favorise et soutient un accueil de qualité pour les jeunes enfants (création et surveillance des établissements d'accueil, agréments des assistantes maternelles). De plus, il suit la grossesse des mères et l'accompagnement post-natal, et assure les bilans de santé dans les écoles maternelles pour les enfants de 4 ans.

Des permanences PMI (consultations médicales) sont effectuées sur les communes : d'Allevard, de Crêts en Belledonne, du Cheylas et du Plateau des Petites Roches.

À noter que des permanences de partenaires sont organisés sur les sites départementaux : Avocat pour tout public ; Psychologue RSA ; Service social CARSAT ; Maison des Adolescents...

DIRECTION TERRITORIALE

DIRECTRICE
Annick Prigent

DIRECTEUR ADJOINT
Benoît Freyre

SERVICES

AMÉNAGEMENT
Stéphane Vachetta
Adjointe : Nadège Jay

DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Alexandra Khil

AUTONOMIE
Bélinda Labourier

ÉDUCATION
Stéphane Maurin
Adjoint : Florent Weber

ENFANCE-FAMILLE
Marilyne Lefeuvre
Adjointe : Pauline Crisinel